SMIC ET MINIMUM GARANTI AU 1^{ER} JANVIER 2015 METROPOLE, SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ET DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER Décret 2014-1569 du 22/12/14 (journal officiel du 24/12/14)

Valeur du SMIC horaire au 1er Janvier 2015... 9,61 € Valeur du minimum garanti au 1^{er} Janvier 2015. 3,52 €

SMIC BRUT			SMIC NET	MINIMUM GARANTI
Horaire	Pourcentage d'augmentation	Mensuel brut pour 35 heures		
9,61 €	0,8%	1457,52 €	1136,00 €	3,52 €

Le SMIC net mensuel indiqué est estimatif.

Réalisé par DIECCTE Guyane – Pôle Travail - le 05/01/15